

LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE EN INNOVATION POUR UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR LES DONNÉES



Rapport du Comité sénatorial permanent
des banques, du commerce et de l'économie

L'honorable Pamela Wallin, présidente
L'honorable Colin Deacon, vice-président

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données



SÉNAT | SENATE
CANADA

Renseignements :

Par courriel : BANC@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie
Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://sencanada.ca/fr/comites/BANC/rapports/44-1#?filterSession=44-1>

Le Sénat est présent sur Twitter : @SenatCA, suivez le comité à l'aide du mot-clic #BANC

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ	4
ORDRE DE RENVOI.....	6
INTRODUCTION	7
RÉSUMÉ	8
CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU CANADA : LE RÔLE DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET DES ACTIFS INCORPORELS.....	10
PRINCIPAUX CHANGEMENTS STRATÉGIQUES À APPORTER POUR FAVORISER UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR L'INNOVATION ET LES DONNÉES.....	13
1. Accélérer la mise en œuvre d'un régime de propriété intellectuelle (PI) concurrentiel à l'échelle mondiale	13
2. Établir une stratégie nationale en matière de données et des normes numériques	17
3. Débloquer de nouvelles formes de capitaux	19
4. Moderniser les politiques d'approvisionnement du gouvernement	23
5. Mettre à jour de toute urgence le cadre législatif fédéral relatif à l'utilisation des données, à la protection de la vie privée et à la concurrence.....	26
CONCLUSION	29
ANNEXE A – Témoins.....	30

MEMBRES DU COMITÉ



L'honorable
Pamela WALLIN
Présidente



L'honorable
Colin DEACON
Vice-président

Les honorables sénateurs



Diane Bellemare



Clément Gignac



Tony Loffreda



Elizabeth Marshall



Yonah Martin



Sabi Marwah



Paul J. Massicotte



Pierrete Ringuette



Larry W. Smith



Hassan Yussuff

Membres d'office du comité :

L'honorable sénateur Marc Gold, c.p., ou Patti LaBoucane-Benson

L'honorable sénateur Donald Plett ou Yonah Martin

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable sénateur Andrew Cardozo

L'honorable sénatrice Pat Duncan

L'honorable sénatrice Rosa Galvez

L'honorable sénateur Yuen Pau Woo

Service d'information et de recherche parlementaires :

Adriane Yong, analyste

Mehrab Kiarsi, analyste

Direction des comités du Sénat :

Karine Déquier, greffière

Debbie Larocque, adjointe administrative

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 16 décembre 2021 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Wallin propose, appuyée par l'honorable sénateur Quinn,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier toute question concernant les banques et le commerce en général, tel que précisé à l'article 12-7(8) du Règlement;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 30 juin 2023 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Gérald Lafrenière

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 2 mai 2023 :

L'honorable sénatrice Wallin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Verner, C.P.,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le jeudi 16 décembre 2021, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie concernant son étude sur toute question concernant les banques, le commerce et l'économie en général, tel qu'établi à l'article 12-7(10) du Règlement, soit reportée du 30 juin 2023 au 31 décembre 2025.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Gérald Lafrenière

INTRODUCTION

En février 2021, Statistique Canada a publié un rapport sur les performances économiques associées à la numérisation au Canada au cours des deux dernières décennies. En voici les deux principales conclusions :

- De 2002 à 2019, la productivité du travail a augmenté de 22,1 % en moyenne dans les industries à forte intensité numérique, comparativement à 6,3 % en moyenne dans les industries à faible intensité numérique.
- Les industries à forte intensité numérique se sont avérées plus résilientes pendant la récession causée par la pandémie de COVID-19 que celles à faible intensité numérique, tant pour ce qui est de la main-d'œuvre que de la production.

Compte tenu du rôle déterminant que joue l'investissement des entreprises dans l'amélioration de la productivité du travail et dans la numérisation de notre économie, le comité a commencé à étudier l'investissement des entreprises, de manière générale, dans le cadre de son ordre de renvoi du 16 décembre 2021. Un rapport provisoire a été publié le 20 juin 2022.

Le comité a repris son étude le 8 mars 2023. Il s'est davantage intéressé, cette fois, à l'investissement des entreprises dans le secteur des industries à forte intensité numérique, y compris les entreprises qui comptent beaucoup sur la propriété intellectuelle (PI) et les données, dont la croissance est disproportionnée. Il a tenu huit réunions au cours desquelles il a entendu des fonctionnaires du ministère des Finances Canada et du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada, des représentants du Conseil canadien des innovateurs, du Conseil canadien des affaires, de la Coalition pour un avenir meilleur, du secteur des technologies, de sociétés de capital-risque et de capital-investissement, de groupes de réflexion et d'une organisation de développement économique, ainsi que des spécialistes de la propriété intellectuelle, des chercheurs et des économistes. Le président de Propriété intellectuelle Ontario et le président et chef de la direction de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada ont également présenté des mémoires.

Le présent rapport fournit un résumé des témoignages et des recommandations portant sur les principaux changements stratégiques nécessaires pour s'adapter à une économie fondée sur l'innovation et les données, et la stimuler. Les recommandations du comité visent à montrer qu'il est urgent et nécessaire de recentrer les priorités des politiques publiques et elles sont tout particulièrement axées sur l'économie incorporelle, qui se compose d'entreprises qui créent de la richesse grâce au numérique, aux données, à la propriété intellectuelle et à d'autres actifs incorporels.

RÉSUMÉ

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie (le comité) réclame de toute urgence la mise à jour des politiques du gouvernement fédéral sur la génération et la conservation de la valeur commerciale des entreprises au Canada. Les avantages économiques dont le Canada a profité au XX^e siècle découlaient d'une stratégie mise en œuvre dans une économie matérielle qui reposait sur les ressources. Or, nous entrons désormais dans une nouvelle ère.

Les politiques, les programmes et le savoir-faire technique du gouvernement ne sont actuellement pas adaptés à la réalité de l'économie fondée sur l'innovation et les données, soit l'économie incorporelle. C'est là que la plus grande partie de la valeur se crée aujourd'hui et se créera probablement à l'avenir. La plupart des pays semblables au nôtre, dont les États-Unis, ont déjà changé de cap. En l'absence de changements stratégiques coordonnés et adaptés à la réalité de l'économie incorporelle, le Canada continuera d'assister à l'érosion des investissements nationaux et étrangers, ainsi que de son niveau de vie.

L'investissement des entreprises a connu une trajectoire morose au cours des dernières décennies, ce qui a entraîné une forte diminution de la productivité du Canada par rapport à celle d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces préoccupations ont été portées à l'attention du gouvernement et du comité à maintes reprises, notamment dans le cadre de son rapport provisoire de 2022 intitulé *Quatrième rapport : Investissement des entreprises au Canada* et de son rapport de 2018 intitulé *Le Canada : Toujours ouvert aux investisseurs?*

Dans la présente étude, le comité a reçu des témoins qui ont laissé entendre que pour stimuler l'investissement des entreprises, il est impératif d'adopter des politiques qui favorisent une approche coordonnée et ciblée se fondant sur l'ensemble du système et visant à générer de la valeur économique incorporelle au Canada et à la préserver. Cette approche englobe les principaux aspects suivants :

1. **Accélérer la mise en œuvre d'un régime de propriété intellectuelle (PI) concurrentiel à l'échelle mondiale.** Nous avons besoin d'un régime de PI fort si l'on veut promouvoir l'innovation, créer des entreprises à forte croissance et, en fin de compte, stimuler la croissance de la productivité et la prospérité économique de la population canadienne.
2. **Établir une stratégie nationale en matière de données et des normes numériques.** Pour mettre en place une stratégie nationale robuste en matière de données, le Canada doit devenir un chef de file dans l'élaboration de normes numériques afin

que les intérêts canadiens transparaissent dans les technologies utilisées par les Canadiens.

3. **Débloquer de nouvelles formes de capitaux.** Il est essentiel, pour la croissance économique, de favoriser l'investissement des entreprises, car il stimule l'activité économique, la productivité et l'innovation, et soutient le développement des infrastructures. En augmentant l'investissement, on crée des emplois, on améliore la compétitivité et on génère un effet multiplicateur qui profite à diverses filières de l'économie. Les banques et les fonds de pension canadiens pourraient jouer un rôle important à cet égard.
4. **Moderniser les politiques d'approvisionnement du gouvernement.** Pour stimuler la croissance économique, le gouvernement fédéral devrait se servir des marchés publics comme d'un outil stratégique pour aider les entreprises canadiennes en pleine croissance plutôt que les multinationales étrangères.
5. **Mettre à jour de toute urgence le cadre législatif fédéral relatif à l'utilisation des données, à la protection de la vie privée et à la concurrence.** La modernisation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) et de ses politiques sur la concurrence devrait être la priorité absolue du Canada s'il entend rivaliser avec d'autres États dans une économie fondée sur l'innovation et les données et devenir le pays le plus fiable du monde.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU CANADA : LE RÔLE DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET DES ACTIFS INCORPORELS

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant, malgré certaines lacunes reconnues¹, est la mesure du niveau de vie moyen la plus couramment utilisée par les économistes. Il mesure la valeur totale des biens et des services produits par un pays au cours d'une année donnée, divisée par sa population².

Dans la littérature économique, la croissance de la productivité du travail est considérée comme le principal déterminant de la croissance à long terme du PIB par habitant. Les principaux moteurs³ de la croissance de la productivité du travail seraient la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) (c'est-à-dire l'accroissement de l'efficacité d'une économie à combiner le travail et le capital pour obtenir des résultats), l'investissement dans le capital humain et l'approfondissement du capital (c'est-à-dire la croissance du ratio capital/travail), bien que ce dernier ne soit pas aussi important pour la croissance à long terme⁴. La croissance de la PTF est principalement déterminée par les progrès technologiques (découverte et application de nouvelles idées) et la répartition des ressources au niveau microéconomique, ainsi que par l'investissement dans le capital humain. La découverte de nouvelles idées est le résultat direct de l'affectation de ressources accrues aux efforts de recherche.

Selon un rapport publié récemment par Statistique Canada, de 2018 à 2020, le rapport entre les dépenses intérieures brutes en recherche et développement (R-D) et le PIB du Canada était inférieur de près de 33 % à la moyenne des pays de l'OCDE⁵. En outre, comme le montre la figure 1, le Canada comptait le plus faible nombre de demandes de brevets

¹Alors que le revenu par habitant est considéré comme la principale mesure du bien-être du citoyen moyen, les [économistes soulignent](#) qu'il existe plusieurs facteurs déterminants qui influent sur le niveau de vie et que le PIB ne prend pas en compte (par exemple, le temps libre, l'inégalité des revenus, les résultats en matière de santé, les taux de criminalité et l'état de l'environnement naturel).

² Organisation de coopération et de développement économiques, [National Accounts at a Glance 2013](#), p. 20.

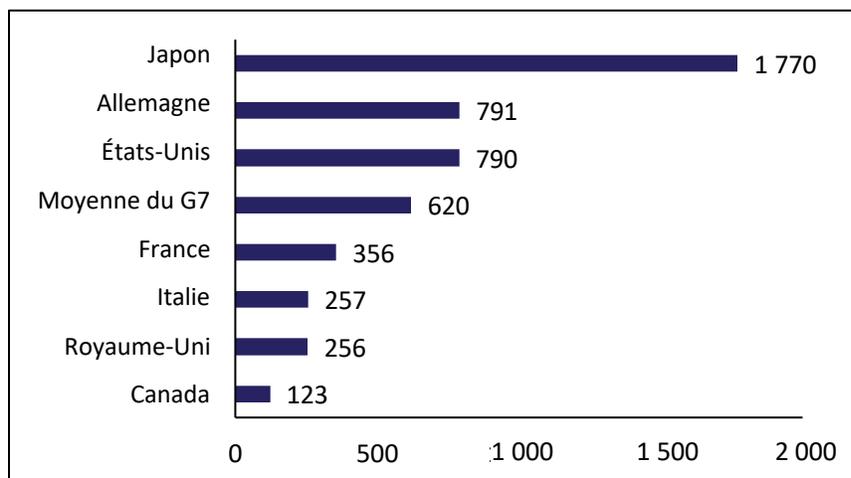
³ C.I. Jones, « [Chapter 1 – The Facts of Economic Growth](#) », *Handbook of Macroeconomics*, volume 2, 2016, p. 3-69.

⁴ La PTF est l'indicateur fondamental qui quantifie l'efficacité avec laquelle les intrants sont transformés en extrants. Elle est généralement fiable pour évaluer l'efficacité globale de la technologie. Selon [Statistique Canada](#), au cours des 40 dernières années, près de 90 % de la croissance du PIB par habitant du Canada est attribuable à la croissance de la productivité du travail.

⁵ Statistique Canada, [Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, 2020 \(données définitives\), 2021 \(provisaires\) et 2022 \(perspectives\)](#), Le Quotidien, 27 janvier 2023, p. 3.

émanant de résidents par million d'habitants dans le Groupe des Sept (G7) en 2021, ce qui illustre une tendance observée depuis plusieurs années.

Figure 1 – Demandes de brevets émanant de résidents par millions d'habitants, pays du G7, 2021



Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données provenant de la [Base de données statistiques de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle](#), dernière mise à jour en mars 2023.

L'investissement des entreprises joue un rôle essentiel dans la découverte et l'application de nouvelles idées et dans la croissance du taux d'approfondissement du capital. De plus, lorsque les entreprises investissent moins, la productivité des employés s'en trouve réduite en raison de la rareté du capital matériel et incorporel. Par conséquent, la baisse de l'investissement des entreprises peut entraîner une diminution de la productivité des travailleurs. En outre, il convient de noter qu'un ralentissement de l'accumulation du capital de connaissances pourrait également affecter la PTF en diminuant les retombées des connaissances.

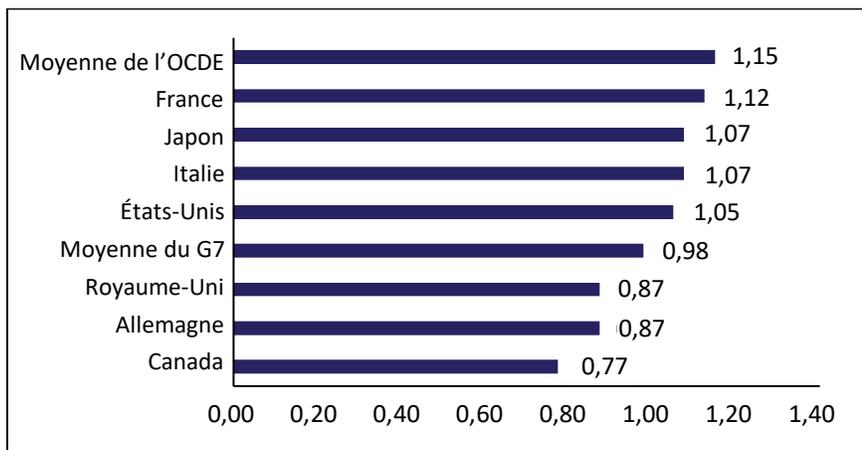
Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a reconnu que les « entreprises canadiennes n'ont pas investi au même rythme que leurs homologues américains » et a prévenu qu'« [à] défaut de changement, l'OCDE prévoit que la croissance du PIB par habitant du Canada sera la plus faible de tous ses pays membres » au cours de la période allant de 2020 à 2060 (voir figure 2)⁶. Or, pour éviter d'en arriver là, le Canada peut adopter des mesures qui stimuleront l'investissement des entreprises. Par exemple, le ministère des Finances Canada a calculé que si l'investissement des entreprises canadiennes augmentait, ce qui entraînerait une hausse du taux de croissance projeté du Canada jusqu'à ce qu'il

⁶ Gouvernement du Canada, [Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable](#), Budget 2022, p. 29.

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

atteigne la moyenne de l'OCDE, le revenu annuel d'une famille canadienne moyenne ayant des enfants pourrait augmenter de 4 000 dollars (en dollars de 2019) d'ici 2030⁷.

Figure 2 – Croissance annuelle moyenne potentielle du PIB réel par habitant, certains pays du G7, 2020-2060 (%)



Source : Gouvernement du Canada, [Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable](#), Budget 2022, graphique 28.

⁷ *ibid.*

PRINCIPAUX CHANGEMENTS STRATÉGIQUES À APPORTER POUR FAVORISER UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR L'INNOVATION ET LES DONNÉES

1. Accélérer la mise en œuvre d'un régime de propriété intellectuelle (PI) concurrentiel à l'échelle mondiale

L'un des thèmes principaux et récurrents abordés par les témoins a été l'importance de mettre en œuvre un régime de propriété intellectuelle (PI) robuste au Canada. Ce régime pourrait donner lieu à un accroissement de l'innovation, à la mise au point de nouvelles technologies et à une augmentation des niveaux de productivité. De plus, selon les témoins, les industries fondées sur le savoir prospèrent sous un régime de propriété intellectuelle robuste qui permet aux entreprises de tirer parti de leurs innovations et d'acquérir un avantage concurrentiel sur le marché mondial. En attirant les investissements directs étrangers, qui sont facilités par la protection renforcée de la PI, le Canada pourrait bénéficier de progrès technologiques, du transfert de connaissances et d'une augmentation de la productivité.

Les termes « recherche » et « innovation » sont des notions fondamentales que nos gouvernements confondent tous les jours. Ces termes sont utilisés de manière interchangeable dans les politiques, les lois et la mise en œuvre des programmes, comme s'ils étaient synonymes.

Natalie Raffoul, Brion Raffoul droit de la propriété intellectuelle

Bon nombre des témoins ont expliqué la distinction entre la recherche et l'innovation, en insistant sur la nécessité de transformer les idées en produits et services commercialisés. Ils ont fait valoir que le financement devrait être orienté vers les résultats de l'innovation, comme la mise au point et la commercialisation de nouveaux produits et services, ainsi que la propriété intellectuelle. Ils ont également souligné que l'innovation et la commercialisation sont essentielles à la prospérité économique et à la compétitivité mondiale du Canada.

Les témoins ont souligné l'importance de se concentrer sur les activités à plus forte valeur ajoutée de la chaîne de valeur mondiale (par exemple, la propriété intellectuelle, les données et l'image de marque), qui requièrent un processus industrialisé et un écosystème de soutien pour les innovateurs. Ils ont également insisté sur la valeur des actifs de données

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

et sur la nécessité de les prendre en compte dans les fusions et les acquisitions. Selon eux, le système actuel tend à attribuer les droits de propriété intellectuelle à des partenaires industriels étrangers, ce qui entraîne une fuite des brevets et de la propriété intellectuelle à l'extérieur du Canada.

Plus de la moitié de la propriété intellectuelle de l'industrie issue des universités canadiennes est attribuée à des entreprises étrangères. Dans un exemple particulièrement flagrant de la soi-disant stratégie du Canada en matière d'intelligence artificielle, avec des centaines de millions de dollars de financement public, seulement une proportion de 7 % de la propriété intellectuelle générée a fini entre les mains de l'industrie canadienne, 75 % de la propriété intellectuelle générée étant détenue par des sociétés étrangères.

James Hinton, juriste en propriété intellectuelle

Par ailleurs, les témoins ont exprimé leur inquiétude quant aux difficultés éprouvées par les entreprises canadiennes à faire face à la concurrence mondiale en raison d'un manque de protection dans des domaines tels que les données et la propriété intellectuelle. S'ils n'ont pas recommandé de politiques protectionnistes, ils ont expliqué qu'il était nécessaire d'adopter des règles sur la protection des données et de la propriété intellectuelle afin de garantir des conditions de concurrence équitables. Selon eux, un régime de PI robuste permettrait d'harmoniser les politiques, les cadres juridiques et les objectifs économiques du gouvernement afin de créer un plan cohérent qui encourage l'innovation, protège les droits de PI et les données, et favorise la croissance de la productivité. En intégrant des considérations relatives à la PI dans divers aspects des plans de développement nationaux, le Canada pourrait créer un environnement propice à la créativité et à la commercialisation de la propriété intellectuelle. Pour ce faire, il lui faudrait tirer parti de l'expertise de divers intervenants, notamment les organismes gouvernementaux, les instituts de recherche, les associations industrielles et les entités juridiques, afin de concevoir des politiques qui facilitent la conservation et l'acquisition des droits de PI.

Pour établir un régime de PI concurrentiel à l'échelle mondiale, les témoins ont laissé entendre que le Canada devrait renforcer les mécanismes d'application de la loi, fournir des lignes directrices claires sur la protection de la PI, simplifier les processus d'enregistrement, faciliter la résolution des litiges en matière de PI et aborder les questions liées à la protection de la vie privée, à la concurrence, aux fuites de PI et aux structures réglementaires afin de favoriser la conservation et l'acquisition de la PI.

Certains témoins ont plus particulièrement souligné qu'il fallait adopter une approche de « guichet unique » pour guider les innovateurs tout au long du processus de propriété

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

intellectuelle et de commercialisation, et les mettre en contact avec les acteurs concernés de l'industrie.

Les témoins ont souligné l'importance de mettre en œuvre une stratégie de PI solide. Ils ont fait valoir que s'il ne met pas l'accent sur la propriété intellectuelle, le Canada risque de perdre des avantages économiques et la capacité de tirer parti de la valeur générée par les entreprises novatrices. Ils ont laissé entendre que les entreprises canadiennes devraient donner la priorité à la détention et à la commercialisation de la propriété intellectuelle, car celle-ci joue un rôle important dans la création de valeur économique et dans leur liberté d'action sur les marchés mondiaux.

[P]ersonne ne décrirait le Canada comme un pays particulièrement entrepreneurial. Pourquoi? Je pense que c'est culturel. Il y a peut-être chez nous un certain degré de complaisance. Nous avons un bon niveau de vie, ce qui définit peut-être le genre de risques que nous sommes prêts à prendre.

L'honorable Anne McLellan, Coalition pour un avenir meilleur

Les témoins ont fait valoir si on intégrait l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires, si on offrait des programmes de formation aux professionnels et si on organisait des ateliers, on pourrait renforcer la capacité d'innovation et augmenter la croissance de la productivité au Canada. En outre, si on favorisait la collaboration entre le monde universitaire et l'industrie, on pourrait combler le fossé entre la recherche et la commercialisation, ce qui permettrait de mieux conserver la propriété intellectuelle et d'obtenir d'autres avantages économiques.

Certains témoins ont soutenu que la collaboration et les partenariats, tant à l'échelle nationale qu'internationale, sont importants pour établir un régime de propriété intellectuelle robuste. La collaboration avec l'industrie, les instituts de recherche et les partenaires internationaux offre des possibilités d'échange de connaissances, de transfert de technologies et d'accès au marché. Les collaborations stratégiques contribuent à créer un environnement qui stimule l'innovation, favorise la conservation de la propriété intellectuelle et améliore la compétitivité mondiale.

Les témoins ont discuté de la nécessité de combler l'écart entre les compétences en gestion du Canada et les évaluations des risques technologiques et commerciaux. Ils ont souligné que les meilleurs talents en mesure de créer et de développer des entreprises finissent souvent par travailler pour des multinationales étrangères, ce qui fait perdre des occasions au Canada. Ils ont laissé entendre que l'octroi d'un soutien gouvernemental disproportionné aux multinationales étrangères exacerbe ce problème et entrave la

réalisation des avantages pour le Canada. Ils ont proposé la création d'un environnement propice à la rétention des talents et à la croissance des entreprises appartenant à des Canadiens.

Au Canada, sur le plan de la performance, il y a comme un paradoxe. Même si on a une population scolarisée, c'est-à-dire qu'un grand pourcentage de personnes ont des diplômes d'études secondaires ou postsecondaires, il y a des lacunes dans les compétences de base en numératie, en littératie et dans la formation en entreprise.

Norma Kozhaya, Conseil du patronat du Québec

Le comité constate que les témoins ont souligné l'importance de la protection et de la conservation de la propriété intellectuelle, de l'adoption de vastes stratégies nationales, de la mise en place de cadres juridiques favorables, de l'éducation et du perfectionnement des compétences, ainsi que de la collaboration avec l'industrie et les partenaires. En adoptant ces stratégies, le Canada pourrait favoriser l'innovation, stimuler la croissance de la productivité et s'imposer comme un acteur mondial de premier plan dans le domaine de l'acquisition et de la conservation de la propriété intellectuelle.

Par conséquent, le comité recommande ce qui suit :

Que, dans le cadre de l'Examen stratégique de la propriété intellectuelle dans les programmes, le gouvernement fédéral mette à jour sa stratégie sur la propriété intellectuelle afin de tenir compte du rôle croissant que jouent les actifs incorporels dans l'économie canadienne. En particulier, la stratégie devrait exiger que :

- le gouvernement fédéral facilite l'acquisition de droits de propriété intellectuelle;**
- les subventions fédérales à la recherche soient accordées sous réserve qu'une part importante des droits de propriété intellectuelle reste au Canada pour profiter à l'économie canadienne;**
- le gouvernement fédéral adopte une approche de « guichet unique » pour guider les innovateurs tout au long du processus de propriété intellectuelle et de commercialisation;**

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

- le gouvernement fédéral encourage la collaboration entre tous les ordres de gouvernement, le monde universitaire et l'industrie, tant au Canada qu'à l'étranger, afin qu'ils puissent s'échanger des pratiques exemplaires en matière d'innovation;
 - le gouvernement fédéral soutienne l'élaboration de programmes d'études et le perfectionnement des compétences en matière de propriété intellectuelle, d'entrepreneuriat et de commercialisation à l'intention des étudiants, des chercheurs et des entreprises;
 - le gouvernement renforce les lois canadiennes sur la propriété intellectuelle et les mécanismes d'application de la loi afin qu'ils soient concurrentiels à l'échelle mondiale.
-

2. Établir une stratégie nationale en matière de données et des normes numériques

Les témoins ont abordé plusieurs thèmes liés à la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de données. L'un des plus importants concernait l'importance de bâtir la confiance et de garantir le respect de la vie privée. Les témoins n'ont eu de cesse de souligner qu'il était nécessaire de créer un climat de confiance chez les citoyens en leur accordant le contrôle de leurs données, y compris le droit au consentement, le droit de supprimer les données et le droit à l'oubli. La transparence, la vérifiabilité des données et la divulgation de l'utilisation des données sont des éléments essentiels pour favoriser la confiance et protéger la vie privée.

[E]n 2020, chaque citoyen canadien a généré près de deux mégaoctets de données par seconde. Je dis bien « par seconde ».

Sachin Aggarwal, Think Research Corporation

Un autre thème important était l'importance de la gouvernance et de la réglementation des données. Les témoins ont proposé des normes et des règles claires pour régir l'utilisation des données, tout en préconisant des exigences notamment sur la divulgation des données, les sanctions en cas de violation et la responsabilité des équipes de direction et des conseils d'administration.

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

De nombreux témoins se sont dits d'avis que l'éducation et la maîtrise des données sont des éléments essentiels à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de données. Ils ont estimé que la maîtrise des données devrait être enseignée dès le plus jeune âge afin d'améliorer les compétences numériques et les connaissances en matière de protection de la vie privée.

D'autres témoins ont fait valoir qu'il ne fallait pas simplement mettre l'accent sur la recherche et le développement, mais aussi adopter une approche plus stratégique à l'égard de la commercialisation des données. Cette approche stratégique permettrait de tirer parti des marchés publics, des règles et des normes pour développer les marchés et soutenir les entreprises canadiennes. Ainsi, en harmonisant les efforts de commercialisation avec les objectifs nationaux, comme la réduction des émissions et la croissance économique, le Canada pourrait stimuler l'innovation et se doter d'un avantage concurrentiel.

On ne peut pas se contenter de financer la prospérité économique. [D]ans le domaine des technologies propres, nous possédons moins de 1 % de la propriété intellectuelle mondiale.

James Hinton, juriste en propriété intellectuelle

Le comité est d'accord avec les témoins pour dire que bâtir la confiance des citoyens, protéger la vie privée, établir des règles claires, promouvoir la maîtrise des données et adopter une approche stratégique à l'égard de la commercialisation des données sont les éléments clés de la vaste stratégie nationale en matière de données que le Canada devrait mettre au point.

En conséquence, le comité recommande ce qui suit :

Que le gouvernement fédéral établisse une stratégie nationale en matière de données et un cadre législatif pour la gouvernance des données qui fournissent des règles claires sur l'utilisation, la communication et le stockage des données, qui protègent la vie privée et qui encouragent la maîtrise des données.

Les témoins ont également indiqué qu'il était important pour le Canada d'être un chef de file dans l'établissement du cadre juridique de la gouvernance des données et dans l'élaboration des normes relatives à l'utilisation des données dans les technologies numériques. Ils ont fait remarquer que certains pays usent de stratégie en établissant des

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

règles qui servent leurs propres intérêts afin de tirer parti des avantages économiques associés aux données. Selon eux, si le Canada n'établit pas de normes qui correspondent aux intérêts canadiens, ce sont les intérêts d'autres pays qui seront intégrés aux normes et aux technologies de données que les Canadiens utiliseront.

D'autres ont fait remarquer que si les gouvernements laissent le secteur privé fixer les normes relatives à la manière dont les données sont régies, stockées et utilisées, celui-ci prendra des décisions qui profiteront principalement à ses actionnaires plutôt qu'à la société. Certains ont souligné qu'il fallait créer des autorités et des organismes fédéraux et provinciaux responsables des données afin de consolider et de normaliser ces dernières.

Veillons à utiliser cette technologie d'une manière qui soit compatible avec les valeurs canadiennes et qui réponde aux impératifs stratégiques de notre pays. Sinon, d'autres intégreront leurs impératifs ou leurs valeurs dans ces technologies, et nous n'aurons pas voix au chapitre.

Kurtis McBride, Miovision

Le comité reconnaît qu'un élément essentiel d'une stratégie robuste en matière de données serait d'être un chef de file dans l'établissement des normes numériques mondiales.

C'est pourquoi le comité recommande ce qui suit :

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les organismes de normalisation compétents, soutienne l'élaboration de normes numériques.

3. Débloquent de nouvelles formes de capitaux

Les témoins ont présenté différents points de vue sur les raisons expliquant la faiblesse de l'investissement des entreprises au Canada et ont formulé des recommandations à cet égard. Tout d'abord, ils ont souligné que la croissance économique est essentielle à la création d'emplois, à l'augmentation des revenus, à l'assainissement de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens. Cependant, bien que le Canada ait réussi à augmenter sa population active, il a eu de la difficulté à augmenter la production par travailleur, ou productivité, au cours des dernières décennies. Selon les témoins, la faiblesse de l'investissement dans les technologies de l'information et des

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

communications et dans la recherche et le développement a facilement permis de prédire la faible croissance de la productivité.

Le tableau suivant présente le ratio d'intensité de R-D, qui représente le rapport entre les dépenses de R-D d'un pays et son PIB, pour les pays du Groupe des Sept (G7) au cours de la période allant de 2018 à 2020. Ce ratio permet d'établir des comparaisons significatives entre les données des pays au fil du temps, indépendamment des disparités de devises. Le tableau révèle qu'au cours de ces trois années, le ratio d'intensité de la R-D du Canada est demeuré constamment inférieur à la moyenne des pays du G7 et nettement inférieur à celui des États-Unis.

Tableau 1 : Intensité des dépenses intérieures brutes en recherche et développement (R-D) dans les pays du G7, 2018 à 2020

Pays	2018	2019	2020
États-Unis	3,01	3,18	3,45
Japon	3,22	3,21	3,27
Allemagne	3,11	3,17	3,13
France	2,2	2,19	2,35
Canada	1,74	1,76	1,89
Royaume-Uni	1,71	1,71	-
Italie	1,42	1,46	1,51
Moyenne des pays du G7	2,34	2,38	2,6

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à l'aide de données obtenues de Statistique Canada, « Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, 2020 (données définitives), 2021 (provisoires) et 2022 (perspectives) », *Le Quotidien*, [Graphique 2](#), 27 janvier 2023.

De nombreux témoins ont souligné que le manque de concurrence dans divers secteurs de l'économie canadienne (par exemple, les monopoles provinciaux sur l'alcool) est un facteur qui explique souvent la faiblesse de l'investissement des entreprises. Ce manque de concurrence tend à rendre les entreprises moins efficaces et moins innovantes. Le mauvais classement du Canada, par rapport aux pays de l'OCDE, sur le plan des marchés publics y contribuerait également.

Nous entendons souvent des entreprises nous dire qu'elles ont une idée formidable ou qu'elles connaissent une croissance exponentielle. Cependant, lorsqu'elles veulent chercher des capitaux au Canada, elles ont beaucoup de difficultés à trouver un financement semblable à ce qu'elles pourraient trouver ailleurs.

Simon Kennedy, Innovation, Sciences et Développement économique Canada

La structure de l'économie canadienne, qui se compose d'un grand nombre de petites entreprises et d'un nombre limité de grandes entreprises, a été perçue comme un défi. Les entreprises tournées vers l'exportation et faisant face à la concurrence internationale ont tendance à investir davantage et à connaître une plus forte croissance de leur productivité. Certains témoins ont également exprimé des préoccupations quant à l'absorption d'entreprises canadiennes par des entreprises étrangères plus importantes, ce qui entraîne une perte de croissance et d'innovation potentielles. Ils ont insisté sur la nécessité de conserver la propriété intellectuelle et la richesse canadiennes dans le pays en offrant des mesures incitatives aux entreprises canadiennes pour qu'elles continuent d'être sous contrôle canadien et en attirant des cadres supérieurs talentueux pour créer et développer des entreprises canadiennes.

De nombreux témoins ont également estimé que le laisser-aller pouvait être un autre facteur important expliquant la faiblesse de l'investissement des entreprises au Canada. Selon eux, ce laisser-aller découle d'un manque d'empressement et de volonté à prendre des risques, à réaliser des investissements et à encourager l'innovation. Ils ont fait valoir que pour lutter contre le laisser-aller et stimuler l'investissement des entreprises, le Canada devait changer d'état d'esprit. Il devrait diversifier l'économie, c'est-à-dire ne plus se concentrer uniquement sur les industries axées sur les ressources, et se montrer activement compétitif dans les industries à plus forte valeur ajoutée. Il devrait mettre en œuvre une vaste stratégie de croissance à long terme assortie de solides politiques en matière d'industrie et d'innovation, ainsi que des mesures incitatives visant à encourager l'investissement des entreprises dans les secteurs clés.

Si nous disons que c'est parce que les innovateurs canadiens ne sont tout simplement pas assez ambitieux ou qu'ils ont une aversion pour le risque, alors c'est fini, car que peut-on faire? Toutefois, si le problème réside dans le fait que lorsqu'on atteint un certain plafond de croissance, on devient une cible... Il y a des entreprises, ailleurs dans ce monde d'enchevêtrement de brevets, qui attendent simplement que l'innovation d'une entreprise soit fructueuse.

Dan Ciuriak, Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale

Les témoins ont tous souligné que les fonds de pension ont un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre la faiblesse de l'investissement des entreprises et dans la promotion de l'innovation au Canada. Selon eux, les fonds de pension devraient investir davantage dans les entreprises canadiennes, en particulier les entreprises novatrices en démarrage. Ils ont estimé que les fonds de pension canadiens pouvaient devenir des investisseurs importants dans les fonds de capital-risque, ce qui apporterait une aide indispensable aux entreprises canadiennes. Ils ont également laissé entendre qu'ils ont un parti pris à corriger contre les sociétés technologiques privées canadiennes.

Les témoins ont formulé les recommandations suivantes, qui pourraient contribuer à stimuler l'investissement des entreprises au Canada :

- Investir dans des approches collectives : Encourager les fonds de pension à investir dans des projets ou des partenariats collectifs qui favorisent l'innovation et la croissance de la productivité. Il pourrait s'agir de financer des collaborations entre le monde universitaire, l'industrie et les instituts de recherche afin de mettre au point de nouvelles technologies ou solutions.
- Fournir du financement pour la propriété intellectuelle : Aider les fonds de pension à investir dans des entreprises ou des projets dotés de solides portefeuilles de propriété intellectuelle. Cela pourrait inciter les entreprises à se concentrer sur la recherche et le développement, à protéger leurs innovations et à attirer davantage d'investissements.
- Coordonner les efforts : Faciliter la coordination entre les fonds de pension, les organismes gouvernementaux et les investisseurs privés afin d'harmoniser les stratégies et les priorités en matière d'investissement. Cette coordination pourrait permettre de repérer les secteurs prometteurs, de cibler des industries bien précises où investir et de réduire la fragmentation du paysage de l'investissement.

- Former des chefs d'entreprise compétents en matière de propriété intellectuelle : Promouvoir le perfectionnement de chefs d'entreprise qui comprennent la valeur de la propriété intellectuelle et son rôle dans la stimulation de l'innovation et de l'investissement. Il pourrait s'agir de proposer des programmes de formation, des initiatives éducatives ou des possibilités de mentorat afin d'améliorer les connaissances des entrepreneurs et des cadres en matière de propriété intellectuelle.

[1] Il est en fait essentiel d'adopter une approche à double mandat [l'égard des fonds de pension] pour avoir une économie de l'innovation de classe mondiale. Même dans l'un des marchés les plus concurrentiels du monde — et j'ai travaillé dans la Silicon Valley pendant 20 ans —, les fonds de pension californiens ont le double mandat d'investir et de lancer des sociétés de capital-risque pour qu'elles investissent en Californie. C'est également le cas dans les États du New Jersey et de New York.

Chris Albinson, Communittech

Pour le comité, il est clair que le Canada a besoin de sources plus importantes de capitaux privés pour soutenir la croissance des entreprises canadiennes. Compte tenu du rôle que joue la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le soutien de l'économie québécoise, le comité se demande si d'autres grands fonds de pension canadiens ne devraient pas jouer un rôle similaire pour les entreprises canadiennes.

Par conséquent, le comité recommande ce qui suit :

Que le gouvernement fédéral détermine si le mandat de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (et, si possible et en collaboration avec les provinces, celui de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada) devrait être élargi pour s'assurer qu'il continue de contribuer au développement économique du Canada.

4. Moderniser les politiques d'approvisionnement du gouvernement

Bon nombre de témoins ont indiqué que la pénurie de moyennes et grandes entreprises canadiennes était l'une des raisons pour lesquelles l'investissement des entreprises, en particulier l'investissement dans les actifs incorporels, restait faible au Canada par rapport à

d'autres pays. Bien que le Canada parvienne à générer des idées et à créer de nouvelles entreprises, il a besoin d'un plus grand nombre de petites entreprises à forte croissance, communément appelées « gazelles », pour stimuler la croissance économique.

L'une des solutions avancées par de nombreux témoins consiste à accroître le rôle joué par les marchés publics dans la croissance des petites entreprises. Un témoin a déclaré que les marchés publics pourraient être utilisés de manière stratégique pour fournir des solutions uniques aux besoins du secteur public et stimuler la croissance dans des secteurs clés. Un autre témoin a indiqué que malgré les limites fixées dans les accords de libre-échange du Canada, on ne se sert pas suffisamment des marchés publics pour aider les petites entreprises canadiennes à croître et à former un secteur industriel fort, surtout si on les compare à celles des États-Unis.

On ne peut pas devenir une économie prospère et en croissance rapide en ayant un groupe de petites entreprises qui restent petites ou un groupe de grandes entreprises qui ne tiennent qu'à consolider leur position. La croissance économique rapide vient des gazelles.

Philip Cross, Institut Fraser

Un témoin a indiqué que le gouvernement devait, tout en aidant les petites entreprises à se développer, réfléchir à la façon d'utiliser les marchés publics de manière à créer davantage d'entreprises canadiennes. Il a estimé que si le gouvernement ne peut pas trouver une seule entreprise canadienne qui possède toutes les compétences requises pour un projet particulier, plutôt que d'accorder un marché à une société étrangère, il devrait d'abord envisager de le donner à un consortium de petites entreprises canadiennes.

Plusieurs témoins ont parlé de la réussite d'autres pays dans le soutien à leurs entreprises nationales grâce aux marchés publics. Ils ont expliqué que la politique du Canada en matière d'innovation est axée sur le soutien des dépenses de fonctionnement des entreprises ou de la recherche universitaire, dans l'espoir que la commercialisation suivra automatiquement. Toutefois, d'autres pays comme les États-Unis, l'Allemagne, la Corée du Sud et Israël apportent un soutien plus direct à la commercialisation, notamment par l'intermédiaire de marchés publics.

Les Américains ne craignent pas d'acheter leur parc de véhicules à des entreprises américaines, alors pourquoi n'en faisons-nous pas autant? Vous voulez créer des champions mondiaux, mais les gouvernements doivent faire partie de la solution en matière d'approvisionnement public.

Robert Asselin, Conseil canadien des affaires

Certains témoins ont fait valoir que le gouvernement devrait peut-être se concentrer moins sur l'investissement dans la recherche et le développement fondamentaux, et plus sur les marchés publics, les règles et les normes pour atteindre des objectifs économiques tels que la croissance des entreprises canadiennes, la création d'emplois et l'élargissement de l'assiette fiscale. En outre, ils ont fait remarquer que les politiques d'approvisionnement du Canada, qui privilégient le soumissionnaire le moins cher, favorisent souvent les entreprises étrangères parce qu'elles peuvent réduire leurs prix grâce à une aide gouvernementale dont ne bénéficient pas les entreprises canadiennes.

De nombreux témoins ont affirmé que l'une des raisons pour lesquelles tant d'entreprises américaines réussissent à innover tient à l'utilisation stratégique que fait leur pays des marchés publics par l'intermédiaire de lois, comme l'*Inflation Reduction Act*, et de programmes, comme ceux qui sont régis par la Defense Advanced Research Projects Agency et la National Aeronautics and Space Administration.

En ce qui concerne les moyens de mettre à jour les politiques d'approvisionnement du gouvernement, un témoin a recommandé que le gouvernement fédéral attribue un grand nombre de petits contrats à des entreprises canadiennes qui ne respectent pas tout à fait les limites fixées dans les accords de libre-échange en matière de marchés publics. Un autre a proposé que le gouvernement fédéral adopte une loi similaire à celle des États-Unis, que 3,2 % des marchés publics soient attribués à des entreprises privées sous contrôle canadien et que la loi exige une amélioration de 5 % des prix ou de la productivité. Par ailleurs, certains ont fait valoir qu'il ne fallait pas modifier les politiques d'approvisionnement dans le cadre d'un programme pilote, car il arrive souvent qu'aucun produit ou service ne soit acheté à des entreprises canadiennes. Enfin, certains ont souligné qu'en raison de son important pouvoir d'achat, le gouvernement fédéral devrait mettre à jour ses lignes directrices en matière d'approvisionnement afin d'intégrer l'innovation et de garantir les droits de propriété intellectuelle et les droits sur les données.

[A]u ministère des Finances, nous sommes très attentifs aux questions entourant l'investissement des entreprises et les niveaux futurs d'investissement des entreprises au Canada. Il s'agit d'un problème très complexe, auquel il n'y a pas de solution miracle. Il faudra multiplier les efforts gouvernementaux pour tenter de résoudre ce problème qui, comme je l'ai dit, remonte à longtemps, mais qui, franchement, s'est aggravé depuis peu.

Michael Sabia, anciennement au ministère des Finances Canada

Le comité convient que le gouvernement fédéral devrait se servir des marchés publics comme d'un outil stratégique pour soutenir les entreprises canadiennes en pleine croissance plutôt que les multinationales étrangères. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, le gouvernement fédéral est dans une position unique : il peut utiliser son pouvoir d'achat considérable pour stimuler la croissance et créer des gazelles dans de nombreux secteurs de l'économie canadienne, ce qui contribuerait ainsi à stimuler l'investissement des entreprises.

Pour cette raison, le comité recommande ce qui suit :

Que le gouvernement fédéral, tout en respectant ses obligations au titre des accords commerciaux internationaux conclus par le Canada, mette à jour ses politiques et directives en matière d'approvisionnement afin de fixer des objectifs minimaux quant au pourcentage de contrats qu'il accorde à des entreprises canadiennes, en particulier des petites et moyennes entreprises.

5. Mettre à jour de toute urgence le cadre législatif fédéral relatif à l'utilisation des données, à la protection de la vie privée et à la concurrence

Les témoins ont parlé du retard pris par le Canada par rapport à d'autres pays dans la modernisation de ses cadres législatifs pour s'adapter à l'économie fondée sur l'innovation et les données.

Les lois qu'on a le plus souvent citées comme devant être mises à jour de toute urgence sont celles qui régissent l'utilisation des données et la protection de la vie privée. Bien que le projet de loi C-27, Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique, ait fait l'objet d'une première lecture le 16 juin 2022, il n'a été renvoyé en comité pour son étude

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

qu'en avril 2023. Le projet de loi vise à réformer entièrement la loi fédérale sur la protection de la vie privée, c'est-à-dire la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), à intégrer le concept de portabilité des données et à introduire une loi distincte pour réglementer l'intelligence artificielle et les données.

Bon nombre de témoins ont fait part de leurs préoccupations quant à la faiblesse du marché intérieur canadien, aux obstacles au commerce interprovincial et aux faibles niveaux de concurrence observés dans de nombreux secteurs de l'économie canadienne. Dans le cadre de cette discussion, certains ont parlé de l'examen en cours de la *Loi sur la concurrence*, qui a été lancé par le gouvernement fédéral en novembre 2022.

Honnêtement, si nous avons une telle réglementation au Canada, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de concurrence. C'est la concurrence qui stimule l'investissement par les entreprises.

L'honorable Lisa Raitt, Coalition pour un avenir meilleur

Selon un témoin, la mise à jour des lois sur la protection de la vie privée à l'échelle fédérale, pour en assurer l'interopérabilité dans tout le pays, doit être la priorité absolue du gouvernement. Un autre a indiqué que le gouvernement devrait moderniser les lois sur la protection de la vie privée, mais d'une manière globale qui vise plus à bâtir la confiance entre les Canadiens et le gouvernement. En outre, le gouvernement devrait se demander si des modifications aux lois sur la protection de la vie privée pourraient avoir un effet négatif sur les entreprises de données canadiennes. Un témoin a exprimé son soutien au projet de loi C-27 et à l'examen de la *Loi sur la concurrence*, tout en soulignant que ces changements législatifs et stratégiques doivent être envisagés comme un tout plutôt que de manière isolée. Il a en outre précisé qu'ils doivent être cohérents avec d'autres initiatives, comme les accords de libre-échange, les politiques en matière d'innovation, les lois sur la protection des consommateurs, les services bancaires ouverts et la numérisation de l'argent.

Le comité reconnaît volontiers qu'il est urgent de mettre à jour les lois fédérales régissant les données et la vie privée et rappelle qu'il a recommandé, dans son étude de 2019 sur le système bancaire ouvert, que des modifications soient rapidement apportées à la LPRPDE pour la moderniser. Depuis, aucune modification n'a été apportée pour harmoniser la LPRPDE avec les normes mondiales en matière de protection de la vie privée. Une réforme est également nécessaire pour moderniser les politiques canadiennes sur la concurrence dans le domaine de l'économie incorporelle; d'ailleurs, dans le cadre de son examen de la *Loi sur la concurrence*, le comité demande instamment au gouvernement de tenir compte

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

de l'effet négatif qu'une faible concurrence a non seulement sur les consommateurs, mais aussi sur l'investissement des entreprises et la croissance dans certains secteurs de l'économie canadienne. Le comité estime que la modernisation de ces cadres législatifs n'a que trop tardé.

Ainsi, il recommande ce qui suit :

Que le gouvernement fédéral accorde la priorité à l'avancement des réformes du droit de la concurrence et de la protection de la vie privée.

CONCLUSION

Le principal thème abordé par les témoins portait sur l'importance de mettre en œuvre un régime de propriété intellectuelle moderne et une stratégie nationale en matière de données au Canada afin de stimuler la croissance de la productivité, tout en encourageant les entreprises à innover et à investir. Enfin, il est aussi nécessaire de moderniser les politiques d'approvisionnement du gouvernement et les cadres régissant la vie privée, les données et la concurrence pour soutenir la croissance des entreprises canadiennes.

Les témoins ont souligné que les investissements stratégiques à long terme des fonds de pension canadiens pouvaient apporter stabilité et soutien aux entreprises canadiennes, favoriser leur croissance et améliorer le climat général en matière d'investissement. En outre, le comité estime qu'il faudrait procéder à une évaluation des fonds d'innovation et des organismes de financement existants, et poursuivre la réforme de la réglementation et la réduction des formalités administratives. Selon nous, le gouvernement fédéral doit également amorcer un changement dans la culture canadienne afin que nous puissions penser « à plus grande échelle » lorsque nous élaborons les politiques d'innovation du Canada.

Alors que d'autres pays ont déjà commencé à adopter des stratégies pour s'adapter à la nouvelle économie fondée sur l'innovation et les données, le Canada doit agir de toute urgence pour mettre en œuvre ces changements afin de ne pas rester à la traîne.

Le Canada se contente d'observer la concurrence mondiale dans le secteur de la PI et des données, car nous contribuons à leur création, mais nous ne nous battons pas pour en avoir la possession et en tirer des avantages.

Jim Balsillie, Conseil canadien des innovateurs

ANNEXE A – Témoins

Mercredi 8 mars 2023

Prateek Sureka, chef de la politique publique et des relations gouvernementales, Communitech

Chris Albinson, chef de la direction, Communitech

David Helliwell, cofondateur et président du Conseil d'administration de Thrive Health, à titre personnel

Benjamin Bergen, président, Conseil canadien des innovateurs

Jeudi 9 mars 2023

John Ruffolo, cofondateur, associé directeur, Maverix Private Equity, à titre personnel

Mathew Micheli, directeur général et cofondateur, Viral Nation Inc., à titre personnel

Jim Balsillie, président, Conseil canadien des innovateurs, à titre personnel

Hamid Arabzadeh, président du conseil et chef de la direction, Ranovus, à titre personnel

Jeudi 23 mars 2023

Mike McLean, président-directeur général, Collectif d'actifs en innovation, à titre personnel

Robert Fay, directeur général, Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale

Dan Ciuriak, agrégé supérieur, Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale

Jeudi 30 mars 2023

Frédéric Bouchard, doyen, Faculté des arts et des sciences et professeur titulaire, Département de philosophie, Université de Montréal, à titre personnel

Robert Gagné, directeur, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal

Norma Kozhaya, vice-présidente à la recherche et économiste en chef, Conseil du patronat du Québec

Stéphane Paquet, président-directeur général, Montréal International

Mercredi 19 avril 2023

M^e James Hinton, juriste en propriété intellectuelle, à titre personnel

M^e Natalie Raffoul, avocate en chef, Brion Raffoul droit de la propriété intellectuelle

Jeudi 27 avril 2023

Kurtis McBride, chef de la direction, Miovision

Sachin Aggarwal, chef de la direction, Think Research Corporation

Mercredi 3 mai 2023

Myra Tawfik, Chaire en droit et entrepreneuriat de la famille Don Rodzik et professeure universitaire distinguée, Faculté de droit, Université de Windsor, à titre personnel

L'honorable Lisa Raitt, c.p., coprésidente, Coalition pour un avenir meilleur

L'honorable Anne McLellan, c.p., coprésidente, Coalition pour un avenir meilleur

Hendrik Brakel, directeur principal, Politiques et relations gouvernementales, Association canadienne du capital de risque et d'investissement

Jeudi 4 mai 2023

Charles Vincent, sous-ministre adjoint, Services axés sur le marché et la petite entreprise, Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Mark Schaan, sous-ministre adjoint principal, Secteur des stratégies et politiques d'innovation, Innovation, Sciences et Développement économique Canada

La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données

Simon Kennedy, sous-ministre, Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Michael Sabia, sous-ministre, ministère des Finances Canada

Rhys Mendes, sous-ministre adjoint, Direction de la politique économique, ministère des Finances Canada



Imprimé par le Service d'impression du Sénat /
Printed by Senate Printing Service

sencanada.ca    